



erdgas  gaz naturel

athletic cup REGLEMENT 2010



www.athlevalud.ch

1. ORGANISATION

Tous les clubs, les écoles, les sociétés, les associations, les groupes et les personnes sont susceptibles de faire une éliminatoire cantonale de l'Athletic Cup, en collaboration avec l'Association Cantonale Vaudoise d'Athlétisme (A.C.V.A.).

2. CATEGORIES ET PARTICIPATION

<u>Années de naissance</u>	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>	Qualifié pour la finale Suisse
1995	U16 M15	U16 W15	
1996	U16 M14	U16 W14	
1997	U14 M13	U14 W13	
1998	U14 M12	U14 W12	
1999	U12 M11	U12 W11	
2000	U12 M10	U12 W10	
2001	U10 M9	U10 W9	
2002	U10 M8	U10 W8	
2003	U10 M7	U10 W7	

3. FORME DE LA COMPETITION

L'Athletic Cup Gaz Naturel est un concours multiple. Il a la forme d'un triathlon (course, saut et lancer) selon les disciplines suivantes :

		Garçons									Filles								
		M 15	M 14	M 13	M 12	M 11	M 10	M 9	M 8	M 7	F 15	F 14	F 13	F 12	F 11	F 10	F 9	F 8	F 7
Course	100m																		
	80m	o	o								o	o							
	60m			o	o	o	o						o	o	o	o			
	50m							o	o	o							o	o	o
Saut	Longeur	x	x	x	x	x	x	o	o	o	x	x	x	x	x	x	o	o	o
	Hauteur	x	x	x	x	x	x				x	x	x	x	x	x			
Lancer	pois 5kg																		
	pois 4kg	o	o																
	pois 3kg			x	x						o	o	x	x					
	pois 2.5kg					x	x								x	x			
	balle 200g			x	x	x	x						x	x	x	x			
	balle 80g							o	o	o							o	o	o
o = obligatoire										x = à choix									

Le concours et les disciplines sont jugés selon les directives de compétitions habituelles en athlétisme. Pour le classement, les résultats sont calculés avec le **nouveau barème 2010** de Swiss Athletics (ex-FSA). Il est donc demandé de télécharger la dernière version du logiciel Athletica sous :

www.swiss-athletics.ch/index.php?option=com_content&task=view&id=198&Itemid=392.

Ou d'utiliser le fichier Excel qui peut également être obtenu sous ce même site.

L'utilisation de chaussures à pointes est autorisée. Un 1000 m. peut être organisé simultanément. Ce concours comptera comme éliminatoire vaudoise au concours **MilLe Gruyère** pour lequel la Finale Régionale aura lieu le 27 juin 2010 au Stade Olympique de la Pontaise à Lausanne. (Voir règlement MilLe Gruyère sous www.mille-gruyere.ch).

4. ELIMINATOIRES ET QUALIFICATION

Ces éliminatoires peuvent être de 2 types, la manifestation fermée (leçon d'école, journée de sport scolaire, activité jeunesse, entraînement sportif,...) ou la manifestation ouverte (meeting ou compétition ouverte à tous les jeunes d'une région) ils doivent être annoncés sous :

www.swiss-athletics.ch/meetings-kids → Cliquer sur le logo athletic cup gaz naturel → Enregistrer nouveau meeting éliminatoire → Enregistrer!

Les manifestations annoncés dans le canton sont visible sous :

www.athletic-cup.ch/content/view/26/lang,fr

Uniquement les éliminatoires avant le 27 juin 2010 comptent comme qualification à la Finale Cantonale Vaudoise. Les résultats de chaque éliminatoire sont à communiquer dans les **3 jours** au responsable cantonal, mais au plus tard le **27 juin 2010**, afin de pouvoir être pris en compte pour la qualification la Finale Cantonale Vaudoise du 28.08.2010 à La Sarraz.

Un classement des meilleures performances sera établi au fur et à mesure des compétitions et pourra être consulté sous les sites de l'Association Cantonale Vaudoise d'Athlétisme

www.athlevalud.ch

et de l'organisateur de la Finale Cantonale

www.fsg-lasarraz.com

Les meilleurs de chaque catégorie seront qualifiés pour la finale cantonale et recevront leur invitation jusqu'au 3 juillet 2010 par l'intermédiaire des responsables d'équipe ou directement adressé à l'athlète si ce dernier concoure en individuel.

Les résultats des sprints ainsi que du 1000 m. seront pris en considération pour la qualification aux finales cantonales respectives **Migros Sprint et MilLe Gruyère** qui auront lieu le 27.06.2010 au Stade Olympique de la Pontaise à Lausanne.

5. FINALE CANTONALE ATHLETIC CUP

Elle aura lieu à La Sarraz le 28 août 2010 (organisateur FSG La Sarraz). Chaque participant recevra un prix souvenir. Les 3 premiers de chaque catégorie recevront une médaille et un diplôme sera décerné aux 10 meilleurs.

Les vainqueurs des catégories M10 à M15 et W10 à W15 seront qualifiés pour la finale suisse du 25 septembre 2010, le lieu reste encore à définir.

6. PARTICULARITES

Un pin's pourra être remis par les organisateurs des éliminatoires aux premiers 30% classés de chaque catégorie. Les organisateurs d'éliminatoires peuvent selon les cas imposer une discipline et ainsi ne pas laisser le choix à l'athlète. (exemple : F13 boulet et non balle).

Tous les documents nécessaires à l'organisation d'une éliminatoire (directives d'organisation, formulaires de commande, feuilles de concours, pin's, barème 2010, formulaires de rapport, flyers, programme de calcul,...) doivent être commandés directement auprès de Swiss Athletics sous www.athletic-cup.ch et seront livrés dans les 20 jours.

Pour tout renseignement, le responsable cantonal VD pour l'Athletic Cup gaz naturel : Gunnar Gutschmidt, La Mellire 8, 1037 Etagnières 021.732.18.64 privé // 079 571.40.58, gunnar.gutschmidt@bluewin.ch